

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification n° 1

Août 1983
à la

Publication 335-2-26
1977

Amendment No. 1

August 1983
to

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues
Deuxième partie: Règles particulières pour les horloges

Safety of household and similar electrical appliances
Part 2: Particular requirements for clocks

Les modifications contenues dans le présent document ont été approuvées suivant la Règle des Six Mois.

Les projets de modifications, discutés par le Comité d'Etudes n° 61, furent diffusés en mars 1980 pour approbation suivant la Règle des Six Mois, sous forme de document 61(Bureau Central)254.

The amendments contained in this document have been approved under the Six Months' Rule.

The draft amendments, discussed by Technical Committee No. 61, were circulated for approval under the Six Months' Rule in March 1980, as Document 61(Central Office)254.



© CEI 1983

Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembé
Genève, Suisse

PRÉFACE

Page 4, 3^e ligne avant la fin.

Remplacement:

Publication 335-1 de la CEI, modifiée par les Modifications n° 1 (1977), n° 2 (1979) et n° 3 (1982). Elle contient les

21. Résistance mécanique

21.1 Page 16, ligne 22.

Remplacement:

normal. Les coups ne sont pas appliqués aux axes des poignées ou aux cadrans de verre à moins que l'horloge ne satisfasse pas aux prescriptions du paragraphe 8.1 lorsque le cadran de verre est enlevé, auquel cas les coups sont également appliqués au cadran de verre.

25. Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

Page 18, après la ligne 23.

Addition:

25.4 Page 92, ligne 10.

Remplacement:

– fixation du type Z.

Page 20, ligne 01.

Remplacement:

25.10 N'est pas applicable.

27. Dispositions en vue de la mise à la terre

Page 20, lignes 10 et 11.

Remplacement:

L'article de la première partie est applicable.

PREFACE

Page 5, 2nd line from the bottom.

Replacement:

Publication 335-1, as modified by Amendments No. 1 (1977), No. 2 (1979) and No. 3 (1982). It lists the changes necessary to

21. Mechanical strength

21.1 Page 17, line 20.

Replacement:

to be damaged in normal use. The blows are not applied to spindles of hands or to dial glasses, unless the clock does not comply with the requirements of Sub-clause 8.1 when the dial glass is removed, in which case the blows are also applied to the dial glass.

25. Supply connection and external flexible cables and cords

Page 19, after line 20.

Addition:

25.4 Page 93, line 09.

Replacement:

– type Z attachment.

Page 21, line 01.

Replacement:

25.10 Not applicable.

27. Provision for earthing

Page 21, lines 10 and 11.

Replacement:

This clause of Part 1 is applicable.

Page 22.

Addition:

ANNEXE F

MOTEURS NON ISOLÉS DU RÉSEAU ET
DONT L'ISOLATION PRINCIPALE
N'EST PAS CONÇUE POUR LA TENSION NOMINALE DE L'APPAREIL

L'annexe de la première partie est applicable.

ANNEXE G

CIRCUIT DE MESURE DES COURANTS DE FUITE

L'annexe de la première partie est applicable.

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 335-2-26:1977/AMD1:1983

Without watermark